



URPS Médecins AuRA
20, rue Barrier
69006 LYON

Tél : 04 72 74 02 75
Fax : 04 72 74 00 23
Mail : urps@urps-med-aura.fr
www.urps-med-aura.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 08 décembre 2020

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

L'URPS Médecins libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes soutient le maillage régional de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), convaincue du rôle de premier plan de ces communautés dans la structuration de l'offre territoriale de soins. Aussi, elle accompagne depuis près de 3 ans les professionnels de santé libéraux dans le montage de leur projet de CPTS. Son soutien se fait en proximité et en collaboration avec les autres URPS de la région.

L'URPS ML vous propose aujourd'hui, sur son site internet dans une page dédiée libellée [Club CPTS](#), un certain nombre de ressources utiles pour aider les porteurs de projets et pour informer tout acteur intéressé par les CPTS.

En particulier, l'URPS met en ligne une [cartographie des dynamiques CPTS en cours sur la région](#), avec les projets et pré-projets validés par les institutions, mais également des dynamiques en réflexion et en cours de constitution sur leur territoire. S'appuyant sur les retours des porteurs de projets, les CPTS sont identifiées par les communes couvertes, leur taille, leur stade d'avancement et un contact. Si cette cartographie n'est pas contractuelle, elle permettra de voir le dynamisme des libéraux et de leurs partenaires sur la région, qui a accueilli la première CPTS fonctionnelle, celle de Vénissieux.

À ce jour, il s'agit de la seule cartographie répertoriant les CPTS en Auvergne-Rhône-Alpes, y compris en phase d'amorçage, accessible à tout public.

En plus d'une [Foire aux questions \(FAQ\)](#), l'URPS publie également un [guide pratique](#), destiné aux porteurs de projets, dans lequel ils trouveront des éléments réglementaires leur permettant de bien comprendre le cadre dans lequel les CPTS et leurs acteurs s'inscrivent. Il apporte également des informations et des conseils pratiques pour la mise en place du projet en croisant les étapes institutionnelles de validation et de financement avec les étapes propres des équipes projets. Enfin, l'accompagnement proposé l'URPS y est présenté. Ce guide sera amené à évoluer en fonction des prochaines évolutions réglementaires (pour les prochaines à prévoir : statut associatif, statut fiscal et négociations conventionnelles).

Enfin, depuis cet automne, l'URPS propose également à destination des porteurs de projets des webinaires d'échanges de pratiques, dont certains en lien avec les autres URPS.

L'URPS est à la disposition des médecins dans leur démarche d'élaboration de CPTS ou de participation aux missions des CPTS, à la disposition également des porteurs de projet et de tout acteur intéressé par cette nouvelle forme de structuration de l'offre de soins, au service de la population d'un territoire.

Contacts :

Dr Florence Lapica, élue à l'URPS Médecins Libéraux AuRA

06 60 24 21 11

florence.lapica@urps-med-aura.fr

Dr Yannick Frézet, élu à l'URPS Médecins Libéraux AuRA

06 62 49 90 50

yannick.frezet@urps-med-aura.fr

Catherine Bernard, directrice des projets à l'URPS Médecins Libéraux AuRA

06 58 67 25 16

catherine.bernard@urps-med-aura.fr